

Publié dans :
CHARBIT Yves dir.), *Le monde en développement*. Paris, La
Documentation Française, 2002. Chapitre 8, pp.193-221.
www.ladocumentationfrancaise.fr

MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT

VÉRONIQUE PETIT

Les migrations internationales qu'elles soient légales ou clandestines sont devenues au fil du temps un élément-clé dans l'économie de nombreux pays que ce soit au Nord ou au Sud. Les déséquilibres économiques et sociaux entre les deux hémisphères expliquent l'orientation des flux, la crise économique faisant de tout pays déshérité un pays à haut potentiel migratoire : les migrants selon les théories socio-démographiques classiques "sont des êtres rationnels qui vont vers les régions où il existe une chance de mieux gagner sa vie"¹.

1. L'articulation entre développement et migrations internationales

Les migrations internationales sont perçues au Nord comme une menace pour les économies de ces pays, alors qu'au Sud elles apparaissent comme "des facteurs de dérèglement des systèmes démo-économiques sous-régionaux"². Ces flux semblent être à la fois en augmentation et difficilement contrôlables aux yeux des opinions publiques occidentales. En réponse à ces peurs, qu'elles soient légitimes ou fantasmées, les hommes politiques présentent souvent le développement dans les pays du Sud comme la réponse aux problèmes engendrés par la

¹ Sur ce point on peut consulter les références suivantes mais il convient de se souvenir que ces théories migratoires ont été élaborées dans le cadre d'une croissance économique durable et régulière, par conséquent elles n'intègrent pas les effets de la crise, en particulier dans les pays d'accueil.

Harris John et Todaro Michael, "Migration, unemployment and development : a two-sector analysis" in *The American Economic Review*, vol LX, n°1, 1970, p. 126-142.

Stalker Peter, *Les travailleurs immigrés : étude des migrations internationales de main-d'œuvre*, Genève, BIT, 1995, 346 p.

Lewis W. Arthur, "Economic development with unlimited supplies of labour", *The Manchester School of Economic and Social Studies*, vol XXII, 1954, p. 139-191.

Tapinos Georges, "Migratory pressure : an expression of concern or a analytical concept ?" in Tapinos Georges et Keeley Charles B., *Migration and population : two views on international migration*, Genève, BIT, 1992.

² Lalou R., « Les migrations internationales en Afrique de l'Ouest face à la crise » in Coussy J. et Vallin J., *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. Paris, CEPED, 1996, p. 347.

"pression"³ exercée par les migrants internationaux aux frontières de l'Union européenne. Cependant ni les politiques, ni les experts n'ont défini concrètement le contenu et les modalités du développement, ni le temps nécessaire à sa réalisation afin qu'il réduise la pression migratoire de manière significative. Quoi qu'il en soit, et en admettant que cette solution puisse donner des résultats, ceux-ci ne peuvent être produits qu'à moyen ou long terme. De plus, elle présuppose la mobilisation de moyens importants en faveur des pays du Sud que les pays développés ne sont pas pour l'instant prêts à mettre en œuvre.

A ce problème de volonté politique, s'ajoute celui de la légitimité scientifique de la relation entre développement et migrations internationales qui est présentée comme allant de soi alors qu'elle n'a jamais été vérifiée même empiriquement. En effet, la vision qui lie les flux migratoires au développement apparaît être de plus en plus "mécaniste et à courte vue. Le développement n'a jamais eu comme corollaire immédiat de faire cesser l'émigration. On ne saurait raisonnablement imaginer que l'aide au développement des pays du Sud [...] puisse alléger la pression migratoire. Le développement d'un pays est en fait, souvent, facteur de destructuration des équilibres antérieurs et, à ce titre, il provoque l'émigration"⁴. D'autre part, si les migrants internationaux transfèrent effectivement une partie de leurs gains dans leur pays d'origine, soit au travers d'un soutien direct à leur famille, soit en s'associant avec d'autres migrants pour créer une ONG⁵, il n'est pas certain que leurs objectifs et leurs actions soient parfaitement intégrés à un développement durable et à une échelle autre que celle de la famille ou de la communauté villageoise. Ainsi, "l'épargne rapatriée par les migrants de la vallée du fleuve Sénégal contribue à maintenir une économie d'autosubsistance en crise. Plus les disponibilités en force de travail diminuent au village, plus les demandes monétaires sont importantes". Paradoxalement les migrants participent donc à distance au maintien d'une économie qu'ils ont fui. C'est pourquoi "des associations [de migrants] sont à la recherche d'une nouvelle articulation entre les deux espaces, celui de l'agriculture villageoise et celui du salariat, grâce à laquelle les salariés ne seraient plus les simples bailleurs de fonds des agriculteurs"⁶. Cette optique est aussi critiquable dans la mesure où se résumant à un déterminisme économique pur, elle ne tient pas compte des changements sociaux, économiques et politiques internes aux sociétés du Sud. Elle raisonne au niveau des individus, omettant le fait que ceux-ci sont liés selon différents modes de solidarité à une famille, une communauté, un village. L'équation selon laquelle "transferts monétaires" équivaut à "développement" est inopérante pour comprendre et analyser les conséquences des migrations internationales. Si la mobilité s'explique largement par la dimension économique, bien que celle-ci ne soit pas l'unique déterminant (recherche d'un meilleur revenu), l'analyse de ses conséquences ne doit pas être limitée à ce seul domaine comme le montrent les études socio-anthropologiques relatives aux réseaux de solidarité.

2. Des politiques migratoires révélatrices des relations nord/sud

Les politiques migratoires ont pour objectif de "contrôler l'admission au séjour, le séjour proprement dit, les retours et les expulsions. Elles s'appliquent le plus souvent aux flux

³ On peut penser que la notion de pression migratoire est davantage "l'expression d'une inquiétude qu'un nouvel outil analytique susceptible de clarifier le débat" (Tapinos, 1992, op.cit.).

⁴ Daum C., « Migration et développement » in *Hommes et migrations*, n°1165 mai 1999, p. 9.

⁵ Les migrants créent des ONG car cette structure offre une meilleure visibilité et une reconnaissance institutionnelle, ils espèrent ainsi obtenir des financements de la part des institutions nationales ou internationales afin de créer par exemple des infrastructures sanitaires ou scolaires dans leur village, de construire des puits, etc.

⁶ Quiminal C., « Transformations villageoises et regroupement familial » in *Hommes et migrations*, op. cit., p. 18.

d'immigration, mais concernent aussi certains pays de forte émigration potentielle [...]. Elles forment un ensemble de règles régissant les conditions de la présence des étrangers sur le sol national à titre temporaire éventuellement renouvelable, ou à titre permanent. Elles régissent les droits familiaux, socioculturels et politiques des étrangers ainsi que les droits attachés à l'exercice du travail"⁷.

2.1 Des politiques définies à un niveau national

On aurait pu penser que la globalisation économique entraînerait une hausse de la mobilité internationale, mais un rapport de l'OCDE publié en 2000 intitulé *Mondialisation, migrations et développement* souligne que la globalisation économique n'est pas synonyme d'une circulation accrue des personnes, puisque au contraire, les pays riches ont tendance à fermer leurs frontières. Parmi les pays de l'OCDE, les Etats-Unis et l'Allemagne sont les premiers pays d'immigration, avec respectivement 798 400 et 615 300 entrées en 1997. Viennent ensuite le Japon, le Canada, le Royaume-Uni, et loin derrière la France avec environ 100 000 entrées⁸. Ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des entrées illicites.

L'attitude des états dépend à la fois de leur histoire (conditions de leur propre peuplement et constitution en état ou en nation⁹), de leur niveau de développement (qui doit être suffisant pour créer un différentiel de revenu attractif pour le migrant) et de leur situation économique actuelle (croissance, stagnation, récession). Deux politiques sont possibles : la fermeture dans le cas de l'Union Européenne (et de la France en particulier) alors que cette entité reste attractive pour des migrants africains, asiatiques et européens de l'est ; l'ouverture dans le cas des Etats-Unis qui demeurent un eldorado pour les migrants asiatiques, latino-américains et africains. Quant au Japon, il pose avec acuité le problème de la place et du statut des immigrés dans les sociétés d'accueil. Le choix a été fait ici de présenter des exemples de politiques migratoires au nord, mais ce dilemme ouverture/fermeture existe également pour les pays du Sud qui ont connu un développement relatif et qui par conséquent sont devenus attractifs pour les pays de leur région (Nigeria, Côte-d'Ivoire, Afrique du Sud par exemple).

2.2. L'amorce d'une politique de l'Union Européenne en matière de migrations internationales

L'Union Européenne apparaît aujourd'hui comme une forteresse assiégée. Elle "éprouve aujourd'hui un sentiment de vulnérabilité face aux pressions croissantes suscitées par l'immigration en provenance du Sud. Si l'on ajoute ce phénomène au sentiment de menace que fait peser la migration Est-Ouest, il règne alors au niveau national un état d'esprit qui, dans certains cas, relève de l'angoisse"¹⁰. Malgré cette pression extérieure, il n'existe pas actuellement de véritable politique européenne d'immigration. Néanmoins, les contraintes inhérentes à l'intégration économique et la persistance des flux migratoires conduisent les pays de l'Union Européenne à développer une coopération visant à contrôler la circulation des individus. En 1985 sont signés les accords de Schengen par l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas, auxquels se joignent progressivement les plupart des états membres. Ces accords introduisent la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Union, et prévoient qu'en contrepartie les états mènent une politique coordonnée en matière de contrôle

⁷ Domenach H. et Picouet M., *Les migrations*, Paris, PUF, 1995, p. 93.

⁸ En 1998, les entrées s'élevaient à 660 500 aux Etats-Unis, 605 en Allemagne, 265 500 au Japon, 174 100 au Canada, 138 100 en France (OCDE, *Tendances des migrations internationales*, Système d'observation permanente des migration, 2001).

⁹ Voir Hobsbawn Eric, (1ère édition 1990). *Nations et nationalisme depuis 1780*. Gallimard Folio histoire, Paris, 2001, 371 p.

¹⁰ Papademetriou in Lalou R., op. cit. p. 348

aux frontières et de lutte contre l'immigration clandestine. Les traités suivants, de Maastricht en 1992 puis d'Amsterdam en 1997, renforcent cette coopération en définissant les critères communs d'attribution des visas et les conditions d'installation des immigrés (entrée, circulation et séjour). Cependant ce cadre demeure pour l'instant peu contraignant pour les états membres, ce qui limite par conséquent la portée de la coopération, tant les différences de contenus des politiques migratoires nationales restent significatives.

2.3. La France: des flux contenus et mise en place d'une aide publique à la réinsertion

La France était dans les années 30 le second pays d'immigration dans le monde pour le nombre des entrées. A l'époque elle attirait surtout des immigrants des pays voisins : plus de 700 000 Italiens, 420 000 Polonais et 250 000 Belges. Après la deuxième guerre mondiale, l'immigration accompagne la reconstruction et le développement économique des Trente Glorieuses. L'origine des immigrants a changé, ils viennent du Portugal, du Maghreb, de l'Afrique francophone mais également de la Yougoslavie. Depuis le choc pétrolier (1974), l'essentiel des nouveaux immigrés arrivent au titre du regroupement familial, les migrations de travail devenant plus rares. Cette fermeture des frontières et le contrôle des flux ont entraîné de facto des migrations clandestines difficilement mesurables.

2.3.1 Une nouvelle politique migratoire

Si la conjoncture économique (crise, chômage) rend la France en théorie moins attractive pour les migrants qui peuvent lui préférer l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal), la conjoncture démographique (une population vieillissante) peut dans un futur relativement proche inverser la situation. En effet, la France pour garantir son expansion économique, sera sans doute obligée de faire appel à une main-d'œuvre étrangère : se posera alors pour elle la question de l'adoption d'une politique de quotas (soit par nationalité ou origine, soit par spécialité professionnelle). La France au cours de ces dernières années a amorcé une réflexion en tentant d'intégrer sa politique migratoire à sa politique étrangère, en particulier vis-à-vis de l'Afrique francophone. Le rapport de Naïr présentait en 1999 la politique de co-développement liée aux flux migratoires, politique qui "vise à la fois à intégrer les immigrés dans leur pays d'accueil et à favoriser le développement dans les pays d'origine pour limiter les pressions migratoires". Mais comme le souligne le rapport du Ministère des affaires étrangères intitulé *Migrations et développement en Afrique de l'Ouest*, " il y a un débat toutefois quant à la durée des effets de politiques de développement sur les flux migratoires"¹¹. Certains économistes et démographes doutent en effet de la réelle efficacité de cette politique quant à un développement réel et durable. Selon certains l'impact des migrations sur le développement économique des pays d'origine ne peut être que très faible dans la mesure où la migration est une réponse à la crise du marché du travail, un substitut au processus de développement¹².

2.3.2 L'aide aux retours

En France, aucun dispositif statistique ne permettant d'évaluer les sorties "spontanées" de migrants (retour vers le pays d'origine), les données présentées ci-après sont le résultat d'un acte administratif. Selon la nature des documents, on distingue les mesures d'éloignement du territoire (expulsion, reconduites à la frontière) et les réinsertions aidées, organisées dans le cadre de divers dispositifs s'adressant à différentes catégories d'étrangers. En ce qui concerne les sorties aidées le bilan s'avère modeste, quelle que soit la mesure observée.

¹¹ Ministère des Affaires Etrangères, *Migrations et développement en Afrique de l'ouest. Etude prospective à l'horizon 2015*, rapport final, 2000, p. 23.

¹² Tapinos Georges, *Development assistance strategies and emigration pressure in Europe and Africa*. Commission for the study of international migration and cooperative development, Working paper n°56, Washington, 1990.

Nous nous attarderons plus particulièrement sur l'aide publique à la réinsertion. Cette politique d'aide au retour concerne uniquement les travailleurs qui répondent aux critères suivants : dès 1984 (date de sa création), les salariés menacés de licenciement dont l'employeur a conclu une convention avec l'Office des Migrations Internationales (OMI) ; à partir de 1987, les demandeurs d'emploi en cours d'indemnisation par le régime d'assurance-chômage ; depuis 1989, les salariés âgés de plus de 45 ans, menacés de licenciement économique, dont l'employeur a signé avec l'OMI une convention prévoyant le versement d'une rente trimestrielle jusqu'à leur soixantième anniversaire¹³. Trois nationalités se distinguent nettement : les Algériens (12 747 soit 35,5%), les Turcs (4 480, soit 12,5%) et les Marocains (4 065, soit 12,4%), ce classement ne tenant pas compte des Portugais qui n'ont plus accès à ce dispositif depuis 1986, date à laquelle ils accédaient à la libre circulation intra-communautaire (tableau 1).

Tableau 1. Répartition par nationalité de l'ensemble des bénéficiaires de l'aide publique à la réinsertion de 1984 à 1998

| Nationalité | Travailleurs | Membres des familles (1) | | Ensemble des bénéficiaires |
|------------------|--------------|--------------------------|---------|----------------------------|
| | | Conjoints | Enfants | |
| Algériens | 12 747 | 2 705 | 9 094 | 24 546 |
| Marocains | 4 065 | 1 027 | 3 055 | 8 147 |
| Tunisiens | 1 865 | 861 | 2 472 | 5 198 |
| Autres Africains | 1 463 | 211 | 491 | 2 165 |
| Turcs | 4 480 | 1 890 | 5 293 | 11 663 |
| Ex-Yougoslaves | 1 210 | 730 | 1 223 | 3 163 |
| Espagnols | 456 | 311 | 467 | 1 234 |
| Portugais (2) | 5 748 | 3 841 | 6 566 | 16 155 |
| Autres | 828 | 165 | 329 | 1 322 |
| Ensemble | 32 862 | 11 741 | 28 990 | 73 593 |

(1) résidant en France et accompagnant les travailleurs lors du retour

(2) n'ont plus accès au dispositif depuis le 1/9/1986

source : Lebon, op. cit.

Outre la faiblesse des effectifs, il faut souligner le décalage profond entre la dernière activité exercée en France et celle mentionnée dans le projet individuel de réinsertion (tableau 2). Un second type d'aide expérimenté au Mali et au Sénégal, s'adresse à des émigrés rentrés au pays et finance des petits projets individuels. De 1995 à 1998, quelque 200 personnes seulement en ont bénéficié, on est donc très loin d'un dispositif de masse permettant un réel développement dans les pays d'Afrique de l'ouest. Ces chiffres marquent de manière abrupte la distance entre les intentions et les faits et font douter de l'efficacité de ce dispositif.

Tableau 2. Décalage entre la dernière activité exercée en France et l'activité projetée

| Secteur économique | | Agriculture | Industrie | BTP | Tertiaire | dont commerce |
|---------------------------------|---|-------------|-----------|-------|-----------|---------------|
| - de l'activité en France | N | 248 | 22 721 | 5 846 | 2 151 | 1 017 |
| | % | 0,8% | 73,4% | 18,9% | 6,9% | 3,3% |
| - de l'activité après le retour | N | 8 479 | 1 724 | 1 695 | 18 895 | 16 163 |
| | % | 27,5% | 5,6% | 5,5% | 61,4% | 52,5% |

source : André Lebon, op.cit.

¹³ Lebon A., *Migrations et nationalité en France*, DPM, Paris, décembre 1999.

2.3. Les Etats-Unis : "a nation of immigrants" (John F. Kennedy)

2.3.1 Une croissance et un dynamisme insufflés constamment par l'immigration

Tocqueville¹⁴ soulignait déjà la place déterminante de l'immigration comme mythe fondateur dans la construction de la démocratie et de l'identité américaine. Il n'est pas anodin de souligner que le fait d'être un pays *d'immigration* (comme la France) ou être un pays *d'immigrants* (comme les Etats-Unis) n'implique pas les mêmes attitudes sociales, politiques et économiques envers les migrants internationaux. C'est parce que les Etats-Unis sont une nation d'immigrants créée sur des fondements multiculturels et multi-ethniques, qu'elle est plus tolérante pour les immigrés que les vieilles nations d'Europe occidentale¹⁵. Aux Etats-Unis, l'immigration est relativement ouverte jusqu'à la fin des années 20, époque où le Congrès va introduire des restrictions autres que le critère d'origine ouest-européenne. Il faudra attendre les années 60 et l'élection de J.F. Kennedy pour que le système se libéralise. En 1965, la loi américaine abandonnait pour la première fois le système des quotas d'immigration par origine nationale, donnant un élan décisif à l'immigration latino-américaine et asiatique. Dans les années 80 cette dynamique migratoire et économique se poursuit : en 1986, 2,7 millions d'immigrés clandestins voient leur statut légalisé, et depuis 1965 c'est 27 millions personnes (soit environ 10% de la population actuelle) qui s'installent aux Etats-Unis ; le plafond de l'immigration (c'est-à-dire le nombre de personnes autorisées à s'installer dans le pays) est relevé de 40% en 1990 et en 1996, à titre d'exemple, les services de l'immigration ont laissé entrer 911 000 personnes dont 595 000 au titre du regroupement des familles et 118 000 pour leur qualification professionnelle.

2.3.2 Vers une ouverture accrue ?

Aujourd'hui, alors qu'une situation économique favorable (croissance et plein emploi) perdure depuis près d'une décennie, un consensus largement partagé (patrons de l'industrie du high-tech à la recherche de main-d'œuvre hautement qualifiée, syndicalistes qui espèrent renouveler leur base en s'appuyant sur la main-d'œuvre immigrée, certains leaders démocrates comme Al Gore, une partie de la droite conservatrice, les organisations latino-américaines) appelle à une ouverture accrue des frontières, que ce soit pour des emplois hautement qualifiés (il s'agirait alors de retenir les étudiants étrangers formés dans les universités américaines) ou pour des emplois moins qualifiés. Cette attitude peut sembler surprenante -ou contradictoire- alors que les Etats-Unis dépensent des fortunes dans la lutte contre l'immigration clandestine en particulier le long des 2 500 kilomètres de frontière avec le Mexique.

2.5. Le Japon : *Kaikoku* ou *Sakoku* (ouverture ou fermeture) ?

Le formidable développement économique qu'a connu le Japon, qui lui a permis dans les années 80 de rattraper les Etats-Unis, a été réalisé sans recourir à une main-d'œuvre étrangère, mais en bâtissant un modèle d'organisation unique au monde liant très étroitement, presque de manière organique, l'entreprise à la société.

La place de l'entreprise dans la nation japonaise

Ce modèle d'organisation socio-économique s'appuie sur un système de formation efficace et continu, une main-d'œuvre instruite, des syndicats d'entreprise qui sont chargés d'assurer une relation de coopération entre salariés et patrons. Les caractéristiques même de ce mode d'organisation très structuré permettent difficilement aux travailleurs étrangers (*Kam-Ban*) de trouver une place dans l'entreprise et la société japonaises, les deux étant extrêmement imbriquées. La qualité de la main-d'œuvre locale (elle-même alimentée par les migrations

¹⁴ Tocqueville de Alexis, 1998 (1ère édition, 1835). *De la démocratie en Amérique*. Gallimard Folio essai, Paris, 2 tomes, 625 p. et 471 p.

¹⁵ Hollifield J. *L'immigration et les l'Etat-nation à la recherche d'un modèle national*, collection Logiques-politiques, L'harmattan, Paris, 1997, p. 91.

internes et l'activité des femmes) et l'efficacité du système mis en place permettent au Japon de jouer un rôle de premier plan sur la scène économique internationale. Cependant au début des années 90, le dynamisme économique s'essouffle et le système trouve ses limites : les jeunes surdiplômés ne veulent plus travailler dans les petites entreprises et, pour des raisons de pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs et d'efficacité commerciale, les entreprises sous-traitent et délocalisent de plus en plus leur production à l'étranger.

Alors qu'actuellement le système sanctionne fortement l'embauche de travailleurs étrangers non qualifiés et étend la définition des travailleurs qualifiés (cadres étrangers susceptibles de contribuer à l'adaptation des entreprises au marché international, étudiants, stagiaires), le statut des étrangers est régi par une loi de 1951, qui a été amendée en 1981 afin de donner le statut de résident permanent aux Coréens et aux Chinois recrutés avant 1939 et à leurs descendants qui ont refusé de prendre la nationalité japonaise. Les entrées se font avec des autorisations de séjour inférieures à trois mois. En 1990, le Ministère de la justice estime à 94 868 le nombre d'étrangers résidents autorisés à travailler et à 220 000 le nombre des travailleurs illégaux. L'orientation générale de la loi est "de permettre la venue, limitée par des grandes options économiques, de travailleurs hautement qualifiés et d'interdire l'entrée et le séjour de travailleurs non qualifiés"¹⁶.

2.5.2 Le poids de l'histoire : quelle place pour les étrangers au Japon ?

En fait le choix de la politique migratoire pose au Japon un dilemme profond au regard de son histoire : "ouvrir le pays aux étrangers, ou préserver un consensus national construit autour de la réaffirmation de l'homogénéité de la nation" (*ibid.*). Ce dilemme est sous-tendu par deux logiques. L'une économique, défend l'idée que le Japon manque dans certains secteurs de main-d'œuvre et qu'à l'heure de la mondialisation il ne peut rester complètement fermé au reste du monde. Il vaut mieux par conséquent organiser la circulation des individus que la subir avec une immigration illégale. L'objectif avoué est de préserver la position économique du Japon sur la scène internationale. Cependant les syndicats s'inquiètent de ce choix qu'ils jugent contre-productif, les étrangers n'étant pas adaptés au mode de travail japonais et avec la crise économique de la décennie 90, il semble impossible d'offrir à ces travailleurs des droits qui sont de moins en moins garantis (emploi à vie dans une entreprise) aux Japonais eux-mêmes. Les opposants à cette ouverture suggèrent de faire travailler davantage les femmes et les personnes âgées.

Les partisans de la fermeture se placent dans une autre logique il s'agit de préserver l'homogénéité ethnique de la nation. "Ce mythe d'une nation homogène, racialement et culturellement unifiée, d'un peuple, grande famille unie par le sang n'est pas récent. Il date de la longue période d'isolement qu'a connue le Japon entre le XVIIe et le XIXe siècle. Cette représentation de l'intégrité et de la solidarité du corps politique constitue le pilier de la philosophie nationaliste et conservatrice" (*ibid.*). Ce mythe se heurte à l'existence des minorités ethniques au Japon, tels les Aïnou dans le nord de l'archipel (15 000 personnes) et les Burakumin (1 100 000) qui en raison de leur métier sont tenus pour des parias. On peut y ajouter les Coréens établis au Japon depuis plusieurs générations. L'entrée et la présence d'étrangers ou de minorités ethniques sur le sol japonais n'est pas sans poser des problèmes en matière de droits de l'homme et de la citoyenneté de manière particulièrement aiguë dans un pays qui a construit son identité sur l'isolement et l'affrontement avec les autres.

Néanmoins, malgré des politiques migratoires strictes, l'Union Européenne et le Japon demeurent finalement des zones attractives pour les populations du Sud bien que le climat économique et social (racisme, ségrégation) ne soit guère propice à une intégration.

¹⁶ Hanada Massanori et Catherine Quiminal, "La politique migratoire au Japon. Un dilemme non tranché" in *Revue Européenne des migrations Internationales*, 2000 vol 16 n°1, p. 37-61.

3. Les conséquences de la mobilité internationale dans les pays en développement

3.1. Déséquilibres démographiques

Si l'installation des migrants internationaux et de leurs familles vient rajeunir la population des pays industrialisés, elle provoque un phénomène inverse de vieillissement dans les pays de départ puisque de manière générale l'immigration dans les pays d'accueil fait appel à une main-d'œuvre jeune et masculine. Ce vieillissement n'est pas sensible au niveau de chaque état puisque la part de la population active demeure importante et continue à croître, pour l'Afrique en tout cas, en raison du taux d'accroissement de sa population. En fait, c'est surtout en milieu rural que l'on observe une diminution de la population active soit à destination de l'étranger soit vers les zones urbaines du pays. Ceux qui restent, les plus jeunes, les anciens et les femmes vont donc suppléer à l'absence des hommes actifs. Au « vieillissement » des zones de départ, s'ajoute le déséquilibre du rapport de masculinité, car les hommes sont les plus nombreux à partir, les femmes, si elles les rejoignent, le faisant souvent de manière différée. Ce constat démographique d'un déséquilibre du rapport de masculinité a des implications sociologiques sur les sociétés d'origine. Ainsi l'absence plus ou moins prolongée des hommes contraint les femmes à adopter le statut de chef de ménage.

Grâce aux enquêtes démographiques réalisées des données sur les structures familiales en Afrique, en Asie et en Amérique latine sont disponibles. Dans le tableau 3 les pays sont classés par ordre croissant de rapport de masculinité. L'argument du rapport de masculinité selon lequel le déficit d'hommes dans une société explique la proportion de femmes chef de ménage a été systématisé par Marino¹⁷ en 1970 à propos de la Caraïbe. Les lignes suivantes développent cette analyse en reprenant certains éléments de Charbit et Petit¹⁸.

La fréquence des ménages dirigés par des femmes est parfois très élevée. Lorsque l'on considère le milieu de résidence, le constat est plus nuancé. On n'observe nulle part une majorité de ménages dirigés par des femmes, mais c'est presque le cas au Botswana (50% de ménages en milieu rural contre 33,4% dans les villes). Si l'on compare les deux milieux de résidence (urbain ou rural), dans quatre pays (Botswana, Zimbabwe, Kenya et dans une moindre mesure l'Indonésie) il y a plus de ménages dirigés par des femmes en milieu rural qu'en milieu urbain. Partout ailleurs les chiffres suggèrent que le marché de l'emploi en milieu urbain fait plutôt appel à des hommes, d'où cet excédent relatif, en milieu rural, de ménages dirigés par des femmes. Rien ne permet cependant d'affirmer qu'il s'agit d'une émigration interne. En effet, il est possible que des hommes candidats à l'émigration internationale se recrutent en milieu rural. Ou encore, que ces hommes ont quitté le milieu rural pour une première étape en ville, avant de partir à l'étranger, d'où une plus grande fréquence, en milieu rural de foyers dirigés par des femmes.

Ce tableau remet en cause une autre idée reçue, selon laquelle les femmes doivent assumer seules une lourde charge de famille. Dans 22 des 25 pays, les foyers dirigés par des hommes comptent plus d'enfants que ceux dirigés par des femmes, et les écarts sont parfois considérables (Mali, Sénégal, Egypte, Indonésie, Bolivie).

Quant au nombre moyen de personnes du ménage, seuls le Botswana et le Ghana font exception. Partout les hommes ont plus de personnes à charge. Le moindre nombre d'enfants et la taille moyenne plus faible des ménages dirigés par une femme peuvent d'abord s'expliquer par l'émigration : en tant qu'épouses de jeunes actifs qui ont émigré, les femmes chef de ménage sont elles-mêmes relativement jeunes et elles n'ont pas encore constitué leur

¹⁷ Marino A., 1970., « Family, fertility, sex ratios in the British Caribbean » in *Population Studies*, 24 (2), August 1970, p. 159-172.

¹⁸ Charbit Y. et Petit V., « Migrations et rôles familiaux : mesure démographique et contextes culturels », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, (12) 2, Poitiers, 1996.

descendance. Or, lorsque les hommes sont chef de ménage bien peu sont des migrants. Il s'agit d'hommes parfois bien plus âgés et dont les épouses ont donc eu plus d'enfants que les femmes des émigrants. Une autre interprétation est possible : les femmes chef de ménage le sont devenues au décès de leur mari. Il peut s'agir de veuves relativement âgées dont les enfants se sont autonomisés, l'enquête n'a pu recenser comme présents dans le logement que les plus jeunes, qui sont encore dépendants. Il n'est pas possible, au niveau très général où nous nous situons, de trancher entre les deux explications.

Tableau 3. Caractéristiques des ménages selon le milieu de résidence ou le sexe du chef de ménage et rapport de masculinité dans 25 pays en développement (en %)

| Pays | Proportion de femme chef de ménage | | | Nombre d'enfants | | | Nombre de personnes | | | Rapport de masculinité 15-64 ans |
|-------------------|------------------------------------|--------|-------|----------------------|----------------------|----------|----------------------|----------------------|----------|----------------------------------|
| | Pays entier | Urbain | Rural | Femme chef de ménage | Homme chef de ménage | Ensemble | Femme chef de ménage | Homme chef de ménage | Ensemble | |
| Botswana | 45,4 | 33,4 | 50 | 2,6 | 2,1 | 2,3 | 5,1 | 4,9 | 5,0 | 76,3 |
| Mali | 9,1 | 14,4 | 7,3 | 1,4 | 2,7 | 2,6 | 3,3 | 5,6 | 5,3 | 80,0 |
| Sénégal | 16,6 | 19,9 | 14,2 | 2,3 | 4,1 | 3,8 | 5,3 | 8,8 | 8,2 | 80,5 |
| Ghana | 31,5 | 34 | 30,2 | 2,5 | 2,3 | 2,4 | 5,1 | 5,1 | 5,1 | 86,5 |
| Togo | 25,6 | 28,9 | 24,1 | 1,7 | 2,8 | 2,5 | 3,5 | 5,8 | 5,2 | 86,7 |
| Liberia | 19 | 22,3 | 16,4 | 2,3 | 2,4 | 2,4 | 5 | 5,4 | 5,3 | 86,8 |
| Soudan (nord) | 12,6 | 13,3 | 12,1 | 1,9 | 2,9 | 2,8 | 5 | 6,9 | 6,6 | 87,2 |
| Zimbabwe | 32,6 | 19,3 | 40,1 | 2,7 | 2,4 | 2,5 | 5,1 | 5,3 | 5,3 | 87,2 |
| Uganda | 19,6 | 25,3 | 19 | 2,1 | 2,4 | 2,3 | 4,1 | 4,9 | 4,8 | 88,2 |
| Tunisie | 11 | 12,2 | 9,3 | 1,1 | 2,3 | 2,2 | 3,9 | 5,8 | 5,6 | 90,1 |
| Maroc | 17,3 | 20,1 | 14,8 | 1,4 | 2,7 | 2,5 | 4,1 | 6,6 | 6,2 | 90,2 |
| Thaïlande | 20,8 | 26,4 | 19,6 | 1,2 | 1,6 | 1,5 | 4,2 | 4,9 | 4,8 | 90,9 |
| Egypte | 11,4 | 11,7 | 11,1 | 1 | 2,5 | 2,3 | 3,6 | 6 | 5,7 | 91,8 |
| Kenya | 26,4 | 17,5 | 28,9 | 2,5 | 2,8 | 2,8 | 4,7 | 5,7 | 5,5 | 92,6 |
| Burundi | 17,1 | 24,7 | 16,8 | 1,6 | 2,7 | 2,5 | 4,2 | 5,7 | 5,5 | 93,4 |
| Sri Lanka | 17,8 | 20,3 | 17,3 | 1,3 | 1,8 | 1,7 | 4,6 | 5,3 | 5,2 | 94,1 |
| Indonésie | 13,6 | 13,5 | 13,7 | 0,9 | 1,9 | 1,8 | 3,3 | 5 | 4,8 | 96,3 |
| Bolivie | 17,3 | 19,8 | 15 | 1,2 | 2,1 | 1,9 | 3,5 | 4,8 | 4,6 | 97,6 |
| Guatemala | 13,4 | 18,2 | 10,8 | 1,6 | 2,6 | 2,4 | 4,3 | 5,5 | 5,4 | 100,8 |
| Mexique | 13,3 | 15,7 | 7,5 | 1,2 | 2,2 | 2,1 | 3,9 | 5,4 | 5,2 | 103,4 |
| Pérou | 19,5 | 19,6 | 19,5 | 1,7 | 2,2 | 2,1 | 4,2 | 5,4 | 5,1 | 103,6 |
| Equateur | 14,6 | 16,7 | 12,3 | 1,3 | 2,1 | 2,0 | 3,8 | 5,2 | 5,0 | 107,5 |
| Trinité et Tobago | 28,6 | 32,4 | 25,2 | 1,3 | 1,5 | 1,4 | 4,2 | 4,4 | 4,3 | 108,7 |
| Colombie | 18,4 | 20,6 | 14 | 1,5 | 2 | 1,9 | 4,4 | 5,3 | 5,2 | 111,4 |
| Rép. Dominicaine | 25,7 | 28,4 | 22 | 1,7 | 2 | 1,9 | 4,5 | 5,1 | 4,9 | 112,1 |

Source : Charbit Y. et Petit V., op. cit.

3. 2. Des transferts pour alimenter le développement économique des pays d'origine ?

Les liens entretenus par les migrants avec le pays d'origine sont multiples et porteurs de transformations sociales parfois significatives. Les migrants sont parfois considérés a contrario comme un frein au développement. En effet, en soutenant économiquement à distance leur famille, ils contribuent à développer une mentalité d'assisté dans les pays d'origine, à freiner toute initiative locale et indigène. Cependant cette vision des choses semble méconnaître la réalité : ceux qui sont restés au pays continuent de travailler (activité d'appoint agricole ou non) et de cultiver la terre, la situation est trop aléatoire tant dans le pays de départ que dans le celui

d'accueil pour négliger toute source de revenu. La migration est en fait intégrée dans les stratégies de survie.

Les migrants dans le pays d'accueil surtout s'il est au Nord acquièrent de nouvelles compétences techniques ou professionnelles. Ils tentent également d'accumuler de l'épargne. Ils sont susceptibles d'effectuer à la fois des transferts monétaires et des transferts de compétence, ils ont donc en théorie les capacités et les moyens d'insuffler un changement dans leur pays d'origine. Cependant ces transferts vers les pays d'origine et leur impact discutables sur le développement de ces régions défavorisées posent un certain nombre de questions : à quel niveau mesure-t-on le développement : individu, famille, communauté, village ou région ? Est-il possible de dissocier développement économique et développement social ? N'est-il pas dangereux de fonder uniquement le développement sur des flux migratoires qui sont à tout moment susceptibles d'être inversés en raison de crises politiques ou économiques ? Voyons ce qu'il en est.

3.2.1 Le Maroc : pas de développement régional

Les Marocains avant de migrer vers l'Europe, partaient déjà dans le reste du Maghreb et en particulier l'Algérie et vers l'Afrique noire pour faire du commerce. En 1963, une convention franco-marocaine fait du Maroc un pourvoyeur officiel de main-d'œuvre pour la France. L'arrêt de l'immigration en 1974 et la politique d'aide au retour qu'il entraîne n'ont guère de succès. Par contre, le regroupement familial contribue à la féminisation de la présence marocaine en France. Alors que les premières vagues migratoires (années 60 et 70) concernaient surtout des hommes d'origine paysanne, dans les années 80 l'émigration touche des catégories sociales plus diverses : commerçants, professions libérales, artisans, cadres supérieurs, universitaires, ingénieurs. Malgré le taux de chômage élevé dans les années 90 des ressortissants marocains (28,1% en 1997 pour les hommes et 43,3% pour les femmes), les réseaux entretiennent les possibilités de trouver un emploi. Les Marocains maintiennent au moins dans les premiers temps de l'émigration des liens dynamiques avec leur société d'origine : mariage, participation aux ressources de la famille, aménagement ou construction d'une maison. Dans une deuxième phase, ils commencent à investir dans le pays d'accueil. Si les retombées de l'immigration ne sont pas seulement économiques sur la société marocaine, les flux financiers sont néanmoins considérables (tableau 4). « Ils dynamisent les activités relatives au bâtiment, aux services et au commerce. Ils ont une fonction sociale importante et permettent de faire vivre de larges familles. Cependant il n'existe aucune stratégie de développement local qui facilite l'insertion de ces capitaux dans le développement économique régional. Leur impact reste limité, du fait qu'ils ne sont pas créateurs d'emplois et d'entreprises ». En fait l'argent déposé dans un premier temps dans les banques locales est ensuite drainé¹⁹ vers les régions déjà industrialisées de Casablanca et de Rabat.

Tableau 4. Transferts monétaires vers le Maroc (millions de francs français courants)

| Années | Economies des travailleurs | Salaires et revenus du travail | Total des deux transferts |
|--------|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|
| 1968 | 51 | 29 | 80 |
| 1973 | 515 | 124 | 639 |
| 1980 | 2 221 | 500 | 2 721 |
| 1985 | 4 814 | 877 | 5 691 |
| 1990 | 5 452 | 859 | 6 311 |

Source : Banque de France, OCDE.

¹⁹ Chattou Zoubir, 1999. "Les Marocains, entre ici et là-bas" in Dewitte Philippe, *Immigration et intégration l'état de savoir*, Editions la Découverte, Paris, 439 p.

3.2.2 La Turquie

L'immigration des travailleurs turcs vers l'Europe est un facteur décisif des relations entre ces deux zones. Revenons rapidement sur les raisons de l'émigration turque. Au début des années 60, l'ensemble de la classe politique turque insiste sur la nécessité d'un accord avec la Communauté économique et européenne (CEE), afin de favoriser le développement économique du pays. En 1962, la Turquie compte 30 millions d'habitants contre 20 millions en 1950 (l'accroissement démographique est de 3% par an), l'agriculture occupe 77% de la population active mais il existe un fort chômage déguisé malgré l'accroissement de la production industrielle²⁰.

Les négociations entre la Turquie et la CEE aboutissent en 1963 à un accord d'association, dit accord d'Ankara. Un des principaux avantages qu'en retire la Turquie est l'accroissement du nombre de travailleurs en Europe. Très faible en 1964, ce nombre atteint 716 616 en 1973.

Si les pouvoirs publics turcs comptaient sur la présence des travailleurs pour poursuivre la stratégie de développement adoptée dans le cadre du plan quinquennal, les données relatives aux transferts de fonds des travailleurs (tableau 5) confirment que l'envoi de devises provenant des travailleurs turcs joue un rôle beaucoup plus important que les avantages accordés par la CEE à la Turquie.

Tableau 5. Balance des paiements de la Turquie de 1963 à 1972 (en millions de dollars)

| | 1963 | 1964 | 1965 | 1966 | 1967 | 1968 | 1969 | 1970 | 1971 | 1972 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| 1. Balance commerciale | -322 | -127 | -108 | -228 | -162 | -267 | -265 | -359 | -494 | -678 |
| Exportations | 368 | 410 | 463 | 490 | 522 | 496 | 536 | 588 | 676 | 884 |
| Importations | 690 | 537 | 572 | 518 | 684 | 763 | 801 | 947 | 1170 | 1562 |
| 2. Invisible (net) | -29 | -38 | 13 | 47 | 37 | 34 | 36 | 181 | 379 | 640 |
| Intérêt des dettes | -31 | -31 | -29 | -29 | -33 | -34 | -44 | -48 | -47 | -62 |
| Tourisme | -13 | -13 | -10 | -14 | -14 | -9 | -5 | 4 | 21 | 44 |
| Transfert de fonds des travailleurs émigrés | nd | 9 | 70 | 115 | 93 | 107 | 141 | 273 | 471 | 740 |
| Autres | 15 | -3 | -18 | -25 | -9 | -30 | -56 | -49 | -66 | -82 |
| 3. Infrastructure | 49 | 59 | 20 | 19 | 16 | 10 | 8 | 8 | 6 | 30 |
| Balance des opérations courantes | -302 | -106 | -75 | -162 | -109 | -223 | -221 | -170 | -109 | -8 |

source : Elams, op.cit., p.81

Jusqu'en 1972, l'émigration des travailleurs est gérée par les accords bilatéraux avec les pays de la CEE. Mais à partir de 1973-1974 les pays européens, qui cherchent à arrêter toute entrée de main-d'œuvre étrangère, ne respectent plus leurs engagements. Ce repli communautaire se fait durement ressentir car à cette époque la Turquie enregistre un accroissement annuel de plus d'un million de personnes et elle doit offrir un emploi à 400 000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail alors que le pays ne peut en offrir que 250 000 à 300 000. L'émigration dans les années 60 et 70 avait permis de réguler ce problème majeur. Si 1974, l'envoi de fonds des travailleurs avait dépassé 1,4 milliard de dollars, par la suite ces envois subissent une baisse brutale. L'arrêt de l'émigration vers l'Europe que l'on pensait conjoncturel est devenu une politique durable, entre 1975 et 1991 la moyenne annuelle des entrées est de 804 travailleurs.

La Turquie a vu sa demande d'adhésion à l'Union Européenne rejetée en 1987 en raison de sa situation politique interne (la question kurde), de ses mauvaises relations avec ses voisins (la Grèce avec la question chypriote) et également du maintien de l'existence d'un fort potentiel de départ en Turquie²¹. Malgré les mesures prises en 1974 afin de favoriser un retour au pays, les

²⁰ Elmas Hasan Basri, 1998. "L'intervention du facteur "immigration" dans les relations turco-européennes" in *Revue Européenne des migrations Internationales*, vol 14 n°3, p. 77-99.

²¹ Elams H. B., op. cit. p.77

Turcs se sont orientés vers une installation durable grâce au regroupement familial en Europe où ils sont devenus la première communauté étrangère (tableau 6). Aux travailleurs, il faut également ajouter les réfugiés politiques Kurdes et Alévis.

Tableau 6. Population ou d'origine turque en Europe

| Année | Migrants originaires de Turquie |
|-------|--|
| 1975 | 715 000 dont 600 000 en Allemagne et 25 000 en France |
| 1984 | 2 000 000 |
| 1995 | 4 000 000 |

source : Elmas, 1998, op. cit.

Parallèlement la situation économique et politique intérieure en Turquie ne favorise pas les retours. Le PIB par tête en 1995 y était de 2 724 dollars contre 7 562 en Grèce, 27 770 en l'Allemagne et 23 043 en France. Du côté turc, les retours définitifs des migrants d'Europe ne sont pas enregistrés. Selon une enquête de 1985²², 60% des travailleurs "réémigrés" turcs retournent dans leur village après un séjour à l'étranger et 20% s'établissent dans les petites ou les grandes villes de Turquie. En ville, ils vont jouer un rôle économique important en transférant leur capital et en se concentrant dans le secteur tertiaire. Par contre, bien que les travailleurs transfèrent une partie considérable de leur capital dans leur village d'origine, les zones rurales ne réussissent que partiellement à l'immobiliser à long terme. Les migrants et la présence d'une forte communauté (réseaux de solidarité) en Europe entretiennent l'aspiration au départ. Dans le cas de la Turquie, si l'émigration internationale a atténué les effets de l'explosion démographique et de la crise économique, elle ne constitue pas à elle seule une solution au développement comme les récents événements le démontrent (crise financière et politique d'avril 2001). La majorité des migrants préfère sur le long terme l'installation définitive à l'étranger plutôt qu'un retour qui n'est pas sans poser des problèmes sociaux et culturels d'intégration en particulier pour les enfants nés ou élevés en Europe²³.

3.3. Des migrants facteur d'instabilité politique

3.3.1 Le cas des réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) définit le réfugié comme "une personne qui se trouve hors de son pays et ne peut ou ne veut pas y retourner parce qu'elle craint à juste titre d'y être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un groupe social particulier"²⁴. Début 2000, le nombre de réfugiés était de 22,3 millions alors qu'au premier janvier 1999 il n'était que de 21,5 millions. Cette hausse s'explique largement par le conflit au Kosovo et la situation dans les Balkans, alors qu'on enregistrait un léger déclin dans les autres parties du monde (tableau 7).

Tableau 7. Nombre de personnes relevant de la compétence du HCR

| Région | Total au 1 ^{er} janvier 1999 | Total au 1 ^{er} janvier 2000 |
|---------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Afrique | 6 284 950 | 6 250 540 |
| Asie | 7 474 740 | 7 308 860 |
| Europe | 6 212 550 | 7 285 800 |

²² Toepfer Helmuth, 1986. "Réinsertion et comportement régional des émigrés en Turquie" in *Revue Européenne des migrations Internationales*, vol 16 n°1, p.77-90.

²³ Charbit Y., Bertrand C., *Enfants, familles, migrations dans le bassin méditerranéen*, Cahier de l'INED n°110, PUF, Paris, 195p.

²⁴ Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, *Appel global du HCR*, Genève, 2001.

| | | |
|-----------------------------|------------|------------|
| Amérique latine et Caraïbes | 102 400 | 90 170 |
| Amérique du Nord | 1 305 400 | 1 241 930 |
| Océanie | 79 510 | 80 040 |
| Total | 21 459 550 | 22 257 340 |

source : HCR, 2001 op. cit.

Les mouvements des réfugiés en raison de l'intensité et de la soudaineté de leurs flux, posent de multiples problèmes aux états qui les accueillent de gré ou de force. Ces problèmes sont d'autant plus importants lorsque ces états sont eux-mêmes dans une situation économique, ou écologique ou politique fragile. Les réfugiés deviennent alors un facteur aggravant d'une situation déjà précaire et ils peuvent mettre en péril l'équilibre politique d'une région. A l'exception du conflit du Kosovo et de ses répercussions dans les Balkans, les groupes de réfugiés les plus nombreux se trouvent dans les pays en développement et tout particulièrement en Afrique (6 pays sur 10, tableau 8).

Tableau 8. Origine des principales populations réfugiées (Les dix groupes les plus importants)

| Pays d'origine | Principaux pays d'asile | Réfugiés |
|--------------------|---|-----------|
| Afghanistan | Iran / Pakistan / Inde | 2 562 000 |
| Iraq | Iran / Arabie Saoudite / Syrie | 572 500 |
| Burundi | Tanzanie / République Démocratique du Congo | 525 700 |
| Sierra Leone | Guinée / Libéria / Gambie | 487 200 |
| Soudan | Ouganda / Ethiopie / République Démocratique du Congo / Kenya / République Centrafricaine / Tchad | 467 700 |
| Somalie | Ethiopie / Kenya / Yémen / Djibouti | 451 000 |
| Bosnie-Herzégovine | République Fédérale de Yougoslavie / Croatie / Slovénie | 448 700 |
| Angola | Zambie / République Démocratique du Congo / Congo | 350 600 |
| Erythrée | Soudan | 345 600 |
| Croatie | République Fédérale de Yougoslavie / Bosnie-Herzégovine | 340 400 |

source : HCR, 2001, op.cit.

Tous les réfugiés ne connaissent pas le même destin et la plupart d'entre eux souhaitent rentrer chez eux dès que les circonstances le permettent, en général à la fin d'un conflit, lorsqu'une certaine stabilité semble garantie et que les infrastructures ont été reconstruites. Les rapatriés (personnes qui retournent de leur plein gré dans leur pays d'origine) ont été 2,5 millions en 1999 et les principales opérations de rapatriement dans les pays en développement se sont déroulées en Afghanistan, au Mozambique, en Iraq, au Cambodge, au Rwanda, en Angola et au Timor. D'autres réfugiés, face à l'impossibilité d'un retour chez eux, se voient contraints d'envisager de recommencer une autre vie ailleurs. Ils peuvent s'installer soit dans le pays d'asile où ils se trouvent, soit dans un pays tiers prêt à les accueillir de manière permanente. "Bien que de nombreux pays acceptent généralement d'accueillir des réfugiés au début d'une crise, à titre temporaire, une douzaine de pays seulement ont un véritable programme de réinstallation et admettent chaque année un quota de réfugiés sur le territoire"²⁵ (tableau 9).

Tableau 9. Principaux pays de réinstallation en 1999

| Pays de réinstallation | Effectifs |
|------------------------|-----------|
| Etats-Unis | 85 010 |
| Canada | 17 077 |
| Australie | 8 330 |
| Norvège | 3 940 |
| Nouvelle-Zélande | 1 140 |
| Suède | 550 |

²⁵ HCR, 2001, op. cit. p.6

| | |
|----------|-----|
| Finlande | 540 |
| Danemark | 520 |
| Pays-Bas | 20 |

(Source : HCR, 2001)

Les réfugiés peuvent déposer des demandes d'asile, c'est-à-dire qu'ils souhaitent être reconnus comme réfugiés de bonne foi et bénéficier de la protection juridique et de l'assistance matérielle que ce statut implique. Actuellement, près de 1,2 million de demandes sont en examen dans le monde entier. Face au nombre croissant des demandes d'asile, aux facilités de transport et de communication, certains pays, notamment parmi les plus industrialisés, ont renforcé leur législation en matière d'accueil de réfugiés ainsi que les critères d'octroi de l'asile. Ce durcissement a entraîné une diminution des réfugiés en tant que tels²⁶. Lorsqu'ils sont dans l'impossibilité de se voir reconnaître le statut de demandeur d'asile (et surtout de le voir accepté), nombre de réfugiés attendent dans des camps le long des frontières ou tentent de s'installer clandestinement dans le pays où ils ont échoué. Il va sans dire que leur nouvelle vie est placée sous le signe de la précarité et de la nécessité de se débrouiller. De plus il faut garder à l'esprit que plus de la moitié des réfugiés sont des enfants, principales victimes de la violence, des maladies et de la malnutrition qu'impliquent ces déplacements forcés et qui nécessitent des soins particuliers : accompagnement psychologique en cas de rupture de la structure familiale ou communautaire (cas des enfants séparés de leur famille ou orphelins), éducation et scolarisation. Une des conséquences des difficiles conditions de vie auxquelles ils sont soumis, est la mise en péril, en cas d'accueil massif pour un pays démuné, de l'environnement en raison du déboisement, de l'érosion du sol et de l'épuisement des eaux de sources.

3.3.2 L'exemple de la Guinée

A l'heure actuelle plus de 450 000 sierra-léonais sont en quête d'asile en Afrique de l'ouest, principalement en Guinée et au Libéria, mais aussi en Côte-d'Ivoire, en Gambie et au Nigeria. La Guinée accueille depuis le début des années 90 des réfugiés libériens, puis sierra-léonais depuis l'éclatement de la violence en 1991 et son intensification de 1997 à 1999 en Sierra Leone. Le programme de rapatriement volontaire en faveur des Libériens mis en place en 1998 a été interrompu en août 2000 après la fermeture de la frontière entre la Guinée et le Libéria en raison des combats qui ont éclaté dans la région de Lofa. Sur les 120 000 réfugiés libériens qui désiraient être rapatriés seuls 80 000 sont retournés dans leur pays, 40 000 autres restent en Guinée.

Les flux massifs de réfugiés peuvent également avoir des répercussions sur la situation politique du pays qui les accueille. C'est encore par exemple actuellement le cas de la Guinée et de ses proches voisins. Le conflit sierra-léonais en Guinée inquiète car il peut plonger une partie de l'Afrique de l'Ouest dans le chaos, alors que cette région est déjà affaiblie par les tensions créées par la situation politique en Côte-d'Ivoire.

La situation des Sierra-léonais n'est guère favorable pour l'instant, car malgré les accords de paix de Lomé (7 juillet 1999), la sécurité n'est toujours pas assurée dans toutes les régions du pays. Néanmoins le HCR pourrait favoriser le retour de réfugiés dans les régions de Bo et de Freetown, considérées comme sûres. Le gouvernement guinéen a décidé de demander des compensations à la communauté internationale en raison des dégâts sur l'environnement (utilisation des ressources locales) causés par 366 000 réfugiés. De plus, les frontières entre la Guinée et le Libéria restent fermées car Monrovia accuse les insurgés de venir de la Guinée et de son côté le gouvernement guinéen est préoccupé par les incursions des rebelles sur son territoire car ils pourraient chercher à faire alliance avec des opposants nationaux. C'est pourquoi les camps de réfugiés qui étaient à proximité des frontières ont été déplacés vers

²⁶ En ce qui concerne la politique de la France, se référer à Legoux Luc, *La crise de l'asile politique en France*, CEPED, Paris, 1995, 344 p.

l'intérieur des terres (zones de Gueckedou et de Forecariah) et l'identification des réfugiés et des migrants en situation irrégulière est devenue une préoccupation majeure du gouvernement guinéen tant dans les zones d'accueil des réfugiés, qu'au niveau national où des contrôles sont effectués régulièrement.

3.3.3 Les immigrants en Côte d'Ivoire : groupe de pression ou bouc émissaire ?

La Côte-d'Ivoire, comme beaucoup de pays africains, a défendu dans un premier temps une politique nataliste et a eu pour objectif l'accroissement de sa population, ce positionnement idéologique étant fondé "sur l'idée que l'enjeu du développement n'est pas l'explosion démographique mais la mise en valeur des richesses minières, énergétiques et agricoles de l'Afrique"²⁷. Entre 1960 (date de l'indépendance) et 1980, un large panel de mesures sociales et sanitaires favorise une forte fécondité, et parallèlement une politique migratoire très libérale draine vers ce pays des milliers d'hommes. A partir des années 80, l'accroissement de la population est perçu comme un élément perturbateur du développement et une politique de population visant à ralentir le rythme de la croissance est mise en place : instauration de la planification familiale et contrôle de l'immigration. La population étrangère représente désormais presque 30% de la population. Ces individus cependant ne sont pas tous des migrants, car ils peuvent être nés en Côte-d'Ivoire de parents étrangers. Ils sont à 98,5% d'origine africaine : en particulier du Burkina Faso et du Mali, ensuite de la Guinée et du Ghana. Ce schéma migratoire déjà ancien puisqu'il a été dessiné à l'époque de la colonisation française²⁸.

A l'origine les migrants internationaux sont en majorité employés comme ouvriers agricoles, il s'agit de favoriser le développement de l'économie de plantation (secteur jugé prioritaire), tandis que les migrants internes ivoiriens migrent vers les zones urbaines. Cette préoccupation, "la recherche obstinée d'une main-d'œuvre abondante a longtemps été au cœur des stratégies politiques internes et internationales de la Côte-d'Ivoire moderne"²⁹. L'état instaure en mars 1963 une nouvelle législation foncière et domaniale pour faciliter l'accession à la terre des migrants et de ceux qui étaient capables de créer et d'exploiter des plantations de caféiers et cacaoyer. Cette législation a causé des conflits entre étrangers et autochtones mais elle a contribué au développement du pays. Cependant, si dans un premier temps les travailleurs s'installent bien en milieu rural, ils ne tardent pas à partir en ville à la recherche de meilleures opportunités de travail en raison de la faiblesse des salaires dans le secteur agricole. Pour l'état ivoirien, le milieu rural devait être la finalité des immigrants voltaïques, alors que pour ces derniers il n'est qu'une étape vers le rêve que constitue le mode de vie urbain.

Créée en 1975, la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) regroupe dix-sept pays qui ont passé des accords portant notamment sur la libre circulation des biens et des personnes dans l'ensemble de cette zone. Cependant ces accords n'ont jamais réellement bien fonctionnés. A titre d'exemple le Nigeria a expulsé des millions de Ghanéens, de Togolais, de Béninois, et la Côte-d'Ivoire a imposé des visas d'entrées et des titres de séjours à tous les étrangers, y compris aux citoyens de la zone CEDEAO. Ces derniers représentent 90% des étrangers résidant en Côte-d'Ivoire. L'instauration de la carte de séjour (10 000 FCFA) a créé un sentiment de malaise chez les immigrés et a favorisé l'essor d'une immigration clandestine. En 1985, alors que devait être mise en place la deuxième étape de la Convention relative à la liberté de résidence, la Côte-d'Ivoire prend des mesures restrictives à l'égard des étrangers : « des secteurs d'activités ont été réservés aux nationaux, car l'ivoirisation des emplois

²⁷ Brou Kouadio et Yves Charbit, 1994. "La politique migratoire de la Côte d'Ivoire" in *Revue européenne des migrations internationales*, vol.10 n°3 1994, p.33-59.

²⁸ Petit Véronique, *Migrations et société dogon*, L'Harmattan, Paris, 1998.

²⁹ Brou Kouadio et Charbit Yves, 1994, op. cit. p. 39.

devenait une des préoccupations du gouvernement et le séjour en Côte-d'Ivoire n'était plus considéré comme un droit pour les ressortissants de la CEDEAO, mais comme une concession révocable à tout moment »³⁰. Ces tensions révèlent la disparité de développement économique entre les pays du Sahel (Mali, Burkina Faso, Niger) et les pays pétroliers ou agricoles « riches » (Nigéria, Côte-d'Ivoire).

Si les intérêts de ces deux groupes de pays convergent en période d'expansion économique, en période de récession ou de crise les pays riches n'ont plus besoin d'une immigration de main-d'œuvre. La Côte-d'Ivoire passe donc d'une politique migratoire ultra libérale à une politique restrictive au cours des années 80. La cause principale de cette volonté de maîtriser les flux migratoires est la politique d'ajustement structurel imposée par le Fonds monétaire international (FMI) en 1980 en raison de la crise de l'économie de plantation. Tandis que sous le poids de l'exode rural et de l'immigration étrangère, les villes ivoiriennes ne cessent de croître (7% pour Abidjan dans les années 80, puis 4%), la création d'emplois reste insuffisante (2% entre 1980 et 1985, contre 7% auparavant). La présence des immigrés, qui est jugée excessive, suscite un mécontentement vif et croissant dans la population ivoirienne, en particulier de la part des couches urbaines les plus pauvres (ouvriers, chômeurs) qui sont victimes de la concurrence des immigrés. A un autre niveau, la présence française (50 000 français en 1975, œuvrant dans l'industrie et les services) et libanaise (dans le commerce) n'est pas bien perçue par les jeunes cadres ivoiriens, pour qui elle représente un obstacle à leur promotion. Cette opposition latente aux étrangers s'extériorise de plus en plus, et elle éclate au grand jour en 1990. En effet, le Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) a permis aux étrangers de participer aux élections présidentielles et ils ont contribué à sa victoire écrasante. Dès lors, la place réservée aux étrangers est un enjeu politique et social. Ils sont de plus en plus violemment pris à partie et ils sont tenus pour responsables des difficultés économiques et politiques que traverse actuellement la Côte-d'Ivoire. La présence d'une forte minorité d'étrangers, très majoritairement musulmane et ayant parfois des liens ethniques avec certaines populations ivoiriennes, est un élément de tension extrême dans la lutte pour le pouvoir entre un sud chrétien et un nord musulman. Les problèmes d'intégration des immigrés et du respect de leurs droits se posent donc aussi bien dans les pays du sud que du nord.

4. Les femmes, nouvel acteur dans les migrations internationales

Selon les cultures et les contraintes économiques, les femmes qui demeurent au pays en l'absence de leur conjoint migrant sont soit contrôlées de manière très stricte par la famille de leur époux (en particulier dans les sociétés patriarcales, les « veuves blanches »), soit elles vont endosser des responsabilités jusque là réservées aux hommes. Parfois les deux comportements se superposent, compliquant singulièrement leur vie quotidienne.

Parallèlement aux nouvelles configurations des mouvements migratoires, un nouvel acteur, la femme, apparaît ou s'impose avec de plus en plus de visibilité. Si le profil classique du migrant est un homme jeune et actif, les représentations ordinairement associées aux femmes qui migrent sont celles d'un acteur qui subit une décision (celle du conjoint, du père), celle de migrer, sans y participer aucunement. Cette "perception est liée à l'opposition entre dimensions économiques et extra économique comme facteurs explicatifs des phénomènes sociaux et à la priorité accordée à la dimension économique. C'est pourquoi la plupart des travaux sur la migration mettent de côté, parfois volontairement, la migration féminine dite passive"³¹.

La conséquence directe de cette représentation est qu'on connaît mal la participation "active" ou "passive" des femmes à la mobilité internationale, faute de données. Cependant celles établies

³⁰ ibidem p. 46.

³¹ Antoine Philippe et Sow Oumar, " Rapports de genre et dynamiques migratoires. Le cas de l'Afrique de l'ouest" in *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, sous la direction de Bozon Michel et Locoh Thérèse, INED dossiers et recherches n°85, Paris, août 2000, p.143-159.

dans certains pays permettent de se faire une idée sur l'évolution de la place des femmes dans les migrations internationales. En 1990, les Nations Unies publiaient des chiffres relatifs à 157 pays des différents continents en indiquant la proportion de femmes dans la population totale du pays et cette même proportion pour la population née à l'étranger (données établies entre 1970 et 1986), le constat fut que 48% des 77 millions de personnes nées à l'étranger étaient des femmes, 50,1% dans les pays développés, 45,4% dans les pays en développement.

A titre d'exemple, parmi les personnes nées à l'étranger, la proportion de femmes était de 47,7% en France en 1982, de 42,9% en RFA en 1986, de 56,8% en Italie de 52,3% au Portugal et de 50,4% au Royaume-Uni en 1981. En ce qui concerne l'Afrique, on enregistrait 40,7% de femmes en Côte-d'Ivoire en 1970, 51,4% au Malawi en 1977, 51,8% au Togo en 1970, 50,9% en Tunisie en 1984. Sur le continent américain, cette proportion était de 50,1% en Argentine et au Mexique en 1980, de 52,3% aux Bermudes la même année, 56,2% au Guatemala, 56,5% dans les Antilles Hollandaises, 50,6% au Canada et 53,3% aux Etats-Unis en 1981. En Asie, les femmes représentaient 49,9% des personnes nées à l'étranger en Turquie en 1980, seulement 21% dans les Emirats Arabes en 1975, 33,2% en Arabie Saoudite en 1975, 46,9% en Malaisie, 37,1% aux Philippines, 49%, à Singapour en 1980. Ces situations très variées s'expliquent par l'offre de travail propre à chaque pays et les restrictions imposées par les politiques migratoires.

4.1. Une tendance à la hausse

Si les hommes restent majoritaires dans les flux migratoires internationaux, différentes enquêtes en Afrique de l'Ouest montrent que les migrations internationales féminines Sud-Sud ont augmenté et se sont diversifiées avec le temps³². Par exemple, les femmes burkinabaises partent aujourd'hui en plus grand nombre, malgré le contexte difficile, en Côte-d'Ivoire. Robin³³ dresse un bilan du même ordre en ce qui concerne les pays du Nord. Dans la plupart des pays (surtout ceux d'immigration récente) les migrants masculins africains sont bien plus nombreux que les femmes, en particulier en Italie, en Espagne, en Allemagne, alors que dans les pays d'implantation plus anciens comme le Royaume-Uni ou la France, le rapport numérique entre les sexes est plus équilibré sous l'action de mesures facilitant le rapprochement familial. Les opportunités de départ dépendent de l'offre des pays du Nord. Par exemple, en Espagne, la forte demande dans les services domestiques, entraîne une tolérance assez grande envers l'arrivée des femmes. Il est probable que l'immigration féminine va s'y développer plus rapidement que l'immigration masculine.

4.2. Les causes des migrations internationales des femmes

Quelles sont les raisons qui conduisent les femmes à partir ? Tout comme les hommes, elles sont de plus en plus nombreuses à migrer afin de tenter de trouver des revenus monétaires pour leurs besoins personnels ou ceux de leur famille. Ce besoin d'argent s'accroît en raison de la paupérisation progressive des campagnes dans la plupart des pays du Sud, alors qu'auparavant se déplaçaient les épouses des migrants, et les étudiantes qui étaient confiées à des parents citadins. A cette cause déterminante s'ajoute la rareté de travail rémunérateur dans les villages. A la pression économique, se conjugue l'attrait du milieu urbain, évoquée par les migrantes aux plus jeunes du village et par les médias. Les migrantes en arrivant richement vêtues dans leur village d'origine, symbolisent la réussite. D'autre part, de même que pour les hommes, des situations d'urgence ou de crises exceptionnelles (famine, sécheresse, conflits par

³² Ouedraogo D., Piché V., et Marcoux R., 1996. « Les migrations internationales au Burkina Faso : les années 90 viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale ? », communication présentée au colloque : *Systèmes et dynamiques des migrations internationales en Afrique de l'ouest*, IFAN-ORSTOM, décembre 1996.

³³ Robin Nelly, *Atlas des migrations ouest-africaines vers l'Europe 1985-1993*, Bondy, ORSTOM, 1996, 110 p.

exemple) peuvent contraindre les femmes à chercher hors de leur milieu des moyens de subsistance. Finalement les causes de départ des femmes ne diffèrent pas particulièrement de celles avancées par les hommes, mais le fait que les femmes participent désormais de plus en plus à cette mobilité internationale, peut être interprété comme le signe d'une dégradation de la situation économique de certains pays en développement.

Certaines femmes choisissent contre les normes et les habitudes de leur société de migrer seules. Ce qui est perçu de manière négative par leur société³⁴ qui considère leur départ une remise en cause de l'ordre social et de l'autorité des hommes. Ces femmes encourent le risque d'être marginalisées, voire rejetées par leur communauté familiale ou villageoise. Au Mali comme au Sénégal, notamment en milieu rural, la migration solitaire des femmes reste stigmatisée. La société de départ, tout autant que ses émigrés en ont souvent une perception négative. Selon les discours des femmes et des hommes originaires de la vallée du fleuve Sénégal, la migration solitaire d'une femme est une hérésie. Celle qui s'y livre ne peut être qu'une prostituée³⁵.

4.3. Statut de la femme et modernité

Si la migration n'explique pas à elle seule, loin s'en faut, l'amélioration du statut de la femme, elle a cependant un impact positif dans le sens où elle contribue à l'introduction de nouveaux modèles de comportements qui facilitent et accélèrent le changement social dans ces sociétés. En 1993, Christine Oppong appelait ses collègues socio-démographes à se pencher sur l'étude de la migration féminine et de ses conséquences sur les relations de genre. En effet, les mouvements migratoires affectent la condition des femmes et leurs rapports avec les hommes de leur famille, que ce soit leur mari ou elles-mêmes qui partent. Si leur mari migre, elles se retrouvent, nous l'avons évoqué à propos du bassin méditerranéen, avec la responsabilité d'une famille, d'une terre -sans avoir forcément l'autonomie de décision qu'avait leur conjoint- sous l'autorité d'un parent. Si ce sont elles qui migrent, elles adoptent de nouveaux comportements. Cependant il ne faut pas oublier que les sociétés occidentales par l'intermédiaire des médias et de la scolarisation, exportent leurs modèles de comportements. La mise en contact avec ces modèles et leur acceptation est renforcée par l'expérience migratoire.

Paradoxalement la désagrégation sociale entraînée par la crise économique (ajustement structurels, licenciements, fermetures d'entreprises publiques), peut avoir un impact positif sur le statut des femmes. En effet, les difficultés croissantes mettent les hommes en position délicate en révélant leur incapacité à subvenir seuls aux besoins de leur famille et en les obligeant à reconnaître que le travail et les gains des femmes sont devenus un complément indispensable aux ressources du ménage. On peut aussi penser que ce travail, invisible socialement, a toujours été indispensable à la sécurité alimentaire des familles, mais que la crise a révélé sa dimension vitale. La crise économique en sapant l'autorité et le pouvoir des hommes permet aux femmes d'accéder à une plus grande mobilité et une relative autonomie, à un surcroît de responsabilités. En effet, traditionnellement « l'organisation patrilinéaire fait que la gestion du ménage en cas d'absence du mari est souvent confiée à un parent, un autre homme de la famille. Compte tenu du système très inégalitaire qui structure la plupart des sociétés, les femmes ne pouvaient prétendre à cette fonction. Mais c'était sans compter avec les nombreux facteurs conjoncturels qui ont incité les hommes et les communautés de départ de manière générale à accepter de renégocier les pouvoirs de gestion et de prise de décision jadis réservée aux hommes »³⁶.

Les conditions imposées par la migration vont modifier les conditions objectives et les processus de décision dans différents domaines comme l'éducation des enfants (les femmes africaines envoyant leurs enfants dans les écoles alors que bien des pères souhaitent qu'ils aillent

³⁴ Petit Véronique, op.cit., p. 247-280.

³⁵ Antoine P. et Sow O., op. Cit., p. 146.

³⁶ Antoine P. et Sow O., op. Cit., p. 148.

dans les médersas³⁷), l'utilisation de la contraception³⁸, le nombre d'enfants désirés. Les femmes souhaitent de plus en plus que leur conjoint tienne compte des idées qu'elles ont de la famille. Dans la vallée du fleuve Sénégal par exemple les migrations masculines ont largement contribué à la prise en charge, par les femmes Halpulaaren, de leur destin et de celui de leur communauté.

5. Conclusion

Les migrants doivent faire face à des contraintes de plus en plus fortes en raison des mesures politiques visant à réduire, ou du moins à contrôler davantage, les flux. Les espaces migratoires ayant tendance à se rétrécir, que ce soit au Nord ou au Sud, les migrants doivent expérimenter de nouvelles stratégies, complexifier leurs parcours afin de parvenir à leur objectif initial. Par exemple, les migrants tentent d'entrer dans l'Union Européenne en passant les frontières des pays de l'Europe du sud jugées plus poreuses. Du point de vue des pays d'émigration du Sud, si les migrations internationales, tout comme d'ailleurs les migrations internes (exode rural), sont historiquement la conséquence de la déstructuration des sociétés, elles produisent à leur tour aujourd'hui des déséquilibres dans les sociétés d'origine. Tout d'abord des changements dans la structure démographique des sociétés de départ : un vieillissement de la population dû à l'exode de la classe d'âge des actifs et un rapport de masculinité déséquilibré puisque la demande de main-d'œuvre concerne prioritairement les hommes. Ces bouleversements sont plus ou moins perceptibles selon l'intensité et la durée des migrations internationales. Leurs conséquences sociales sont parfois inattendues dans le cadre de sociétés encore traditionnelles ou fortement patriarcales : amélioration du statut des femmes non migrantes qui en raison de l'absence des hommes sont obligées d'assumer de plus larges responsabilités au niveau familial et communautaire. Parallèlement, cette prise de responsabilité répond à un désir d'autonomie plus grand des femmes qui hésitent de moins en moins à s'impliquer dans une mobilité internationale. Elles deviennent des acteurs individuels qui cherchent à se dégager des normes sociales qui jusque là leur imposaient un immobilisme géographique et social ou une mobilité sous contrôle. D'un point de vue économique, les transferts opérés par les migrants dans leur pays d'origine sont insuffisants en quantité et mal orientés vers les secteurs d'activités pour créer un véritable développement à long terme. En fait, ces transferts jouent un rôle de « perfusion » permettant aux familles des migrants de survivre, de rester attachées à leur village d'origine. Souvent de manière complémentaire aux départs d'hommes à l'étranger, leurs frères partent en zone urbaine afin eux aussi d'obtenir du numéraire mais en demeurant plus proches de la famille. Cependant, les migrations internationales peuvent être considérées comme un facteur exogène de développement et à ce titre insuffisant à créer à lui seul les conditions d'un réel développement.

Dans les pays d'immigration, les migrants quels qu'ils soient, et quelle que soit la nature de leur migration (légale ou illégale) sont involontairement à l'origine de problèmes politiques et sociaux. En effet, quand bien même ils participent à la création de richesses et au développement économique du pays où ils s'installent, ils sont souvent considérés et traités comme des citoyens de deuxième catégorie avec des droits limités. Dans un contexte de récession économique, leur présence, leur nombre et les droits qui leur sont accordés, notamment celui de participer aux élections, deviennent des enjeux de politique intérieure. Les crises politiques peuvent être particulièrement vives dans le cas des réfugiés, car les pays qui se voient contraints de les accueillir en raison de la proximité géographique ou ethnique avec la zone de conflit ou de catastrophes naturelles qui est la cause de leur fuite, sont bien souvent

³⁷ Les médersas sont des écoles d'enseignement religieux musulman.

³⁸ Ndiaye Salif et Petit Véronique, *Santé de la reproduction, contexte de crise et dynamiques villageoises en milieu rural sénégalais*, Rapport d'enquête à l'attention de l'Organisation Mondiale de la Santé (2 tomes) PopInter, Paris, mars 2000, 370 p.

démunis. Ces réfugiés sont alors l'objet de négociations internationales souvent sources de tensions politiques régionales.

*

* *

Informations en ligne

- Nations Unies : www.un.org
- OCDE : www.oecd.org
- Le Monde : www.lemonde.fr
- Maison des Sciences de l'Homme et la Société, CNRS- Université de Poitiers : www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/remi.htm
- Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés : www.unhcr.ch : on pourra consulter sur ce site les deux rapports : *Le rapport Global 1999. Réalisation et impact*, et *2001 Appel Global du HCR*, et une série d'articles choisis.

Bibliographie

On consultera avec profit les articles suivants de la *Revue Européenne des Migrations Internationales* :

Brou Kouadio et Charbit Yves, "La politique migratoire de la Côte d'Ivoire" vol.10 n°3 1994, p. 33-59.

Charbit Yves et Petit Véronique, "Migrations et rôles familiaux : mesure démographique et contextes culturels" vol 12 n°2 1996, p. 25-43.

Elmas Hasan Basri, "L'intervention du facteur "immigration" dans les relations turco-européennes" vol 14 n°3 1998, p. 77-99.

Findley Sally, "Sécheresse et migration dans la vallée du fleuve Sénégal : les femmes et les enfants dominant dans le nouveau type de migrant" vol 10 n°3 1991, p. 83-113.

Husson Laurence et Charbit Yves (dir), Dynamiques migratoires en Asie Orientale, numéro spécial, vol 16 n°1 2000, 269 p.

Petit Véronique, "Les Ana Yana, ceux qui partent au loin, migrations internationales des Dogon (Mali)", vol 10, n°3 1995, p. 27-48.

Massanori Hanada et Catherine Quiminal, « La politique migratoire au Japon, un dilemme non tranché », vol 16, n°1 2000, p.37-64.

Tapia de Stéphane, "La création d'entreprises populaires en Turquie", vol 2 n°1 1986, p. 59-75.

Toepfer Helmuth, "Réinsertion et comportement régional des émigrés en Turquie", vol 16 n°1 1986, p. 77-90.

Ouvrages généraux :

Antoine Philippe et Sow Oumar, " Rappports de genre et dynamiques migratoires. Le cas de l'Afrique de l'ouest" in *Rappports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, août 2000 sous la direction de Bozon Michel et Locoh Thérèse, INED dossiers et recherches n°85, Paris, 2000 p. 143-159.

Ba Oumar. et Brédeloup Sylvie, "Migrations interafricaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal " in *Face aux changements, les femmes du Sud*, Jeanne Bisilliat (dir), L'Harmattan, Paris, 1997, p. 61-86.

CERPOD, *Rapport de synthèse des enquêtes du réseau migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest*, Bamako, CERPOD-INSAH-CILLS, 1997.

Chasteland Jean-Claude, Véron Jacques et Barbiéri Magali, *Politiques de développement et croissance démographique en Afrique*. INED-PUF, colloques et congrès n°13, Paris, 1993, 313 p.

Chattou Zoubir, "Les Marocains, entre ici et là-bas" in Dewitte Philippe, *Immigration et intégration l'état de savoir*, Editions la Découverte, Paris, 1999, 439 p.

Daum Christophe,
"Immigration et développement" in *Hommes et migrations*, mai 1993 n°1165, Paris, 1993, p.6-11.
"Migrations, lien au pays d'origine et développement" in Dewitte Philippe, *Immigration et intégration l'état de savoir*, Editions la Découverte, Paris, 1999, 439 p.

Domenach Hervé et Michel Picouet, *Les migrations*, PUF, Paris, 1995, 128 p.

Hollifield James F., *L'immigration et l'état-nation à la recherche d'un modèle national*. L'Harmattan collection Logiques politiques, Paris, 1997 , 107 p.

Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés, *Appel Global du HCR*, Genève, 2001.

Gubry Patrick, Lamlem Samson B., Ngwé Emmanuel, Tchéghe Jean-Marie, Timnou Joseph-Pierre, Véron, Jacques, *Le retour au village. Un solution économique au Cameroun ?* L'Harmattan, Paris, 1996, 206 p.

Lalou Richard, "Les migrations internationales en Afrique de l'ouest face à la crise" in COUSSY Jean et Jacques VALLIN, 1996. *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*. CEPED, Paris, 1996, 580 p.

Lebon André, 1999. *Migrations et nationalité en France 1998*, Paris, Direction de la Population et des Migrations (Ministère de la Solidarité et de l'emploi), décembre 1999.

Ministère des Affaires Etrangères, 2000. *Migrations et développement en Afrique de l'Ouest. Etude prospective à l'horizon 2015*. Rapport final. Paris, 58 p.

Opong Christine, "Some roles of women : what do we know ? conceptual and methodological issues in sub-Saharan Africa" in *Seminar on women's status and population change in sub-Saharan Africa* organized by the Committee on gender and IUSSP, Senegal, march 3-6, 1993, 32 p.

Ouedraogo D. , Piché V., et Marcoux R., « Les migrations internationales au Burkina Faso : les années 90 viendraient-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale ? », communication présentée au colloque : Systèmes et dynamiques des migrations internationales en Afrique de l'ouest, IFAN-ORSTOM, décembre 1996.

Petit Véronique,
Société d'origine et logiques migratoires: les Dogon de Sangha (Mali) in *Population*, n°3, 1997, p. 515-544.

Quiminal Catherine, « Transformations villageoises et regroupement familial » in *Hommes & Migrations* n°1165 mai 1993, pp. 18-23

Tapinos Georges,
« Clandestine migration : economic and political issues » in *Trends in international migrations : rapport SOPEMI*, OCDE, partie III, Paris, 1999, p. 229-251.
"Migratory pressure : an expression of concern or a analytical concept ?" in Tapinos Georges et Keeley Charles B., *Migration and population : two views on international migration*, BIT, Genève, 1993.